

commune d'

ERNOLSHEIM - LES - SAVERNE



Le Plan Local d'Urbanisme

La commune travaille à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Plusieurs publications sont disponibles sur le site internet pour vous présenter notre avancée.

Nous venons d'achever la seconde phase du projet qui consiste à formaliser le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD).

Le PADD constitue la pièce maîtresse du projet de PLU. Il traduit le projet de la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE et l'engagement des élus vis-à-vis de leurs administrés. Celui-ci trouvera sa traduction dans le document de zonage, le règlement du PLU et l'orientation d'aménagement et de programmation dont l'élaboration constitue la prochaine phase du PLU.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables fera l'objet d'un débat au sein du conseil municipal au cours de la procédure d'élaboration du PLU.

Ce PADD est donc un document simple, concis et pédagogique qui exprime les objectifs et les enjeux du projet de la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE. Celui-ci « *définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ; les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.* » (article L151-5 du code de l'urbanisme).

Six orientations générales ont été retenues pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE :

1. Conserver le village dans son enveloppe urbaine actuelle
2. Répondre à l'ambition communale pour atteindre 650 habitants d'ici 10 ans
3. Favoriser une pratique douce du territoire communal
4. Préserver la qualité patrimoniale du village
5. Préserver la qualité environnementale du territoire et ses paysages
6. Assurer le maintien des activités économiques et agricoles



Six orientations pour le territoire communal d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

1. conserver le village dans son enveloppe urbaine actuelle

La commune présente une structure urbaine qui s'est développée de part et d'autre de la rue principale. Le bâti ancien est dense et souvent mitoyen. Il devient plus lâche dans les parties les plus récentes. Quelques espaces disponibles existent pour potentiellement y accueillir de nouvelles constructions.

La commune ambitionne de conserver son enveloppe urbaine actuelle en privilégiant une démarche de densification et de renouvellement urbain.

2. répondre à l'ambition communale pour atteindre 650 habitants d'ici 10 ans

Après une évolution croissante de la population depuis les années 1960, la commune a pour objectif d'atteindre 650 habitants d'ici 10 ans dans le but de renouveler et de rajeunir sa population. Cette volonté s'accompagne de la construction de nouveaux logements avec des typologies variées pour satisfaire les besoins exprimés tout au long du parcours résidentiel.

3. Favoriser une pratique douce du territoire communal

Le territoire communal est marqué par la présence de nombreux cheminements doux qui favorisent une pratique douce du territoire et offre une alternative à l'automobile. C'est pourquoi, la commune souhaite poursuivre ses réflexions dans ce domaine : création de liaisons douces, stationnement, co-voiturage.

4. Préserver la qualité patrimoniale du village

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE bénéficie de la présence d'un patrimoine diversifié et de qualité qui fait l'identité de la commune. Ce patrimoine a donc vocation à être protégé et valorisé. Le PLU devra ainsi porter une attention particulière aux éléments les plus remarquables, d'une part et d'autre part, à la reprise des bâtisses anciennes qui devront allier patrimoine et réponse aux exigences actuelles en matière d'habitat.

5. Préserver la qualité environnementale du territoire et de ses paysages.

La préservation des paysages et de la biodiversité locale participe à l'identité du territoire communal et concoure à la qualité du cadre de vie à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE. Des actions peuvent être initiées pour définir un projet urbain qui veille à modérer la consommation sur les espaces agricoles et naturels, à conforter la diversité des paysages, à prendre en compte les enjeux environnementaux.

6. Assurer le maintien des activités économiques et agricoles

Le territoire est doté d'un petit tissu économique dynamique et diversifié, auquel s'ajoutent plusieurs activités agricoles. ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE entend donc préserver les activités existantes en leur offrant la possibilité de s'agrandir, ainsi que de permettre l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire, le tout en assurant une bonne cohabitation d'ensemble avec les autres fonctions présentes dans le village.